



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse à l'écriture 2010

Le Canton de Vaud, par son Service des affaires culturelles, met au concours une « Bourse à l'écriture » dotée d'une somme de 10'000 francs destinée à des écrivains ou écrivaines qui se trouvent dans une phase d'élaboration d'un projet d'écriture, ou à une étape décisive de leur travail. Peuvent y prétendre les Vaudois-es ou les personnes d'origine étrangère établies et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage.

Ces quatre dernières années, le Canton de Vaud a attribué une bourse à l'écriture respectivement à Sandra Korol, Frédéric Vallotton, Marie-Jeanne Urech et Olivier Sillig. Cette bourse a pour vocation de venir compléter les aides occasionnelles directes octroyées dans le passé à des écrivains et écrivaines vaudois-es et les soutiens réguliers à l'édition d'oeuvres littéraires. Le Service des affaires culturelles la met à nouveau au concours pour 2010, dotée de 10'000 francs. Prélevée sur le montant dont dispose la Commission cantonale des activités culturelle - sous-commission « littérature » - sur l'exercice 2010, elle est destinée à des écrivains et écrivaines qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail.

Seuls peuvent prétendre à une telle bourse les écrivains ou écrivaines vaudoises ou les écrivains ou écrivaines d'origine étrangère, établis et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage (sont exclus : l'auto édition ou l'édition à compte d'auteur) dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre.

Les personnes intéressées peuvent adresser par courrier postal leur dossier de candidature au Service des affaires culturelles (SERAC), rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 07 43, email info.serac@vd.ch, internet www.vd.ch > thèmes > culture > aides à la création > bourses. Ce dossier doit contenir la formule d'inscription dûment remplie et signée (disponible sur demande au SERAC ou sur son site internet), une documentation présentant les travaux récents, sans aucun manuscrit original, ainsi qu'une bio-bibliographie.

Les dossiers de candidature devront être envoyés d'ici au 26 mars 2010.

Lausanne, le 18 février 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Nicolas Gyger, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44